



Acte n° 2023C74

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 33
Pouvoirs : 7
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 06/04/2023

Le 13 avril 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX au Galet à Reyrieux (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emille BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Nicole DUGELAY), Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Daniel DOMPOINT, Amina LEGHNIDER, Richard PACCAUD (Pouvoir Gilles GARNIER), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Gérard PORRETTI (Pouvoir Carole DEMANGE),

Secrétaire de séance : Delphine PICHOURON.

OBJET : FINANCES - Budget Assainissement Collectif 2023 - Autorisations de Programmes (AP) avec Crédits de Paiements (CP)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023C24 du 23 mars 2023 actant de l'existence d'un rapport sur les orientations budgétaires, de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et adoptant les orientations budgétaires telles que présentées dans ce rapport,

Vu la délibération n°2022C62 en date du 14 avril 2022 portant autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) pour le budget assainissement collectif 2022,

Vu la délibération n°2022C125 en date du 15 septembre 2022 portant autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) pour le budget assainissement collectif 2022,

Vu la délibération n°2023C07 en date du 2 février 2023 portant autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) pour le budget assainissement collectif 2023,

Considérant qu'il convient de créer deux nouvelles autorisations de programmes dans le budget assainissement collectif 2023 référencées n°3002 STEP Ars-Savigneux (opération d'équipement 3002) et n°3003 STEP Civrieux (opération d'équipement 3003). Elles s'ajoutent à l'autorisation de programme n° 3000 – STEP de Fareins (opération équipement 1000) déjà existante et délibérée le 3 février 2023,

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, présente au Conseil communautaire les autorisations de programmes et les crédits de paiement du **Budget Assainissement Collectif Primitif 2023, comme suit :**

Détail des AP/CP : Autorisations de Programmes (AP) avec Crédits de Paiements (CP) :

N° APCR	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montant AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
3002	STEP Ars-Savigneux APCR (opé équipement 3002)	5 400 000,00	200 000,00	200 000,00	5 000 000,00
3003	STEP Civrieux APCR (opé équipement 3003)	3 200 000,00	200 000,00	200 000,00	2 800 000,00
	TOTAL	8 600 000,00	400 000,00	400 000,00	7 800 000,00

N° APCR	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montant AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
3002	STEP Ars-Savigneux APCR (opé équipement 3002)	2 160 000,00	0,00	1 080 000,00	1 080 000,00
3003	STEP Civrieux APCR (opé équipement 3003)	1 280 000,00	0,00	640 000,00	640 000,00
	TOTAL	3 440 000,00	0,00	1 720 000,00	1 720 000,00

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 19/01/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité,

✓ **D'ADOPTER** les AP/CP telles que présentées ci-dessus.

A Trévoux, le 13/04/2023

La Secrétaire de Séance,
Delphine PICHOURON

Le Président,
Marc PECHOUX

Affichage électronique le :

18 AVR. 2023

